

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

## **AVIS PUBLIC**

## A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 mai 2020, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement 308-2020 Modifiant le premier paragraphe de l'article 11.1 du Règlement des taux de taxation 306-2020

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 5<sup>e</sup> jour de mai 2020.

Maryse Lizotte
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 13 h, le 5° jour de mai 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir : *Bureau municipal et Bibliothèque municipale*.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 5e jour de mai 2020

Maryse Lizotte

Directrice générale

Secrétaire-trésorière